



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/06/2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02/06/2023, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur WEBER Luc Maire.

Etaient présents : Mmes LELOUP, SCHULER, TROTTI, LEMAITRE, MOIRET, MM WEBER, DEMANGEOT, THEYSGEUR, CAPERONIS.

Absents : MM DURDON, GOMES

Secrétaire de séance : Mme MOIRET

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

M le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la nomination d'un référent déontologue. Le Conseil donne son accord.

ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS

Conformément à la convocation de la Préfecture, le Conseil Municipal doit se réunir pour la désignation d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs, M WEBER Luc se porte candidat.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9 :

7 voix : M WEBER

1 voix : M CAPERONIS

1 voix : Mme SCHULER

M WEBER est élu en qualité de délégué titulaire.

Mmes SCHULER, LELOUP, TROTTI se sont portées et ont été élues en qualité de délégués suppléantes.

REFERENT DEONTOLOGUE :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que, suivant les directives préfectorales, un référent déontologue à destination des élus devait être nommé avant le 1er juin.

Cependant, suite à l'intervention de l'Association des Maires du Loiret auprès des institutions sollicitant des réponses à certaines questions (restées sans réponse à ce jour) et en l'absence de candidatures, Monsieur le Maire propose de rédiger une délibération d'attente à cette nomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, précise qu'il n'est pas en capacité de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local avant le 1er juin 2023 mais s'y engage dans les meilleurs délais.

DIVERS :

Monsieur le Maire fait part des remerciements des associations « Mistigriff » et « Jolydog » pour l'attribution de subventions.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux de maçonnerie (dalle) sous le porche de la salle de réunions débuteront semaine 25.

M le Maire informe que la fibre est arrivée à Mérinville et est commercialisée pour 53 points de connexion dans le bourg et certains hameaux. Il précise que les travaux de raccordement du Hameau de la Roche sont en cours.

M le Maire informe le CM d'un projet éolien sur le nord de la commune. Le CM maintient sa position et confirme son refus d'éolien sur la commune.

Le Maire,



The image shows a large, stylized signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de MERINVILLE' and the number '25240' at the bottom. The signature is written in a cursive, flowing style.

La Secrétaire,



The image shows a signature in black ink, written in a cursive style. The signature appears to be 'Jau' followed by a checkmark.